

pas porter ces articles, car ils sont indispensables ; cependant les honorables députés de la gauche n'ont jamais prétendu que ces effets devaient être exemptés de droits par la raison qu'ils étaient d'absolue nécessité. Ces mêmes députés n'ignorent pas non plus que l'huile de charbon est tout aussi nécessaire que le charbon, au Canada, et néanmoins quelle a été leur politique à ce sujet ? Mon honorable ami de Stanstead, M. Colby—je demande pardon de le nommer—appuyé par tous les députés conservateurs qu'il y avait alors dans la Chambre des Communes, a combattu pendant deux années pour faire baisser le droit sur l'huile de charbon à un chiffre au-dessous de 150 pour cent. M. le ministre des finances, sous le gouvernement précédent, si empressé aujourd'hui à faire dégrèver les articles de première nécessité, persistait alors à maintenir cette taxe odieuse de 150 pour cent sur l'huile de charbon, et ne se décida à la réduire que lorsqu'il fut poussé au pied du mur, et qu'il s'aperçut que l'opinion publique se déclarait en faveur de ses adversaires. Est ce que la taxe sur l'huile de charbon pesait également sur tout le pays ? Je demanderai à l'honorable chef de l'opposition si cette taxe ne favorisait pas une partie du pays au détriment des autres. On ne trouve pas de mine d'huile de charbon en dehors de la province de l'Ontario.

Si le droit sur le pétrole en favorisait la production, l'Ontario en bénéficiait, car cette province produit seule au Canada l'huile minérale. On ne qualifiait pas cependant cette taxe d'odieuse ; on ne disait pas, non plus, qu'elle était en faveur d'une partie du pays, parceque l'huile était un produit de l'Ontario ; mais les honorables députés de la gauche se prétendent le droit, aujourd'hui, de porter ce jugement, à propos de la taxe sur le charbon produit dans la Nouvelle-Ecosse, eux qui se sont toujours opposés à une réduction légitime de la taxe sur l'huile minérale, taxe non seulement aussi odieuse mais tout aussi en faveur d'une partie du pays au détriment des autres que la taxe sur le charbon, mais quatre fois plus considérable